SECTEUR D'ACTIVITÉ	A : MONTANT EN KWH CUMAC
Enseignement	6 150
Commerces	14 850
Hébergement	14 950
Autres secteurs	6 150

x

PUISSANCE DE L'UNITÉ intérieure (BTU/h)	B : FACTEUR CORRECTIF
9 000	0,75
12 000	1
15 000	1,3
18 000	1,5
21 000	1,8
24 000	2
28 000	2,3

Il convient ensuite de sommer la totalité des unités intérieures reliées à une même unité extérieure pour avoir le montant total des kWh cumac par DRV, comme suit (avec n le nombre d'unités intérieures et Bi le facteur correspondant à la puissance unitaire de chaque unité i) :

$$Gain = A \times \sum_{i=1}^{n} B_i$$

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-01**

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique R ≥ 5 m².K/W en comble ou en toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :

– soit par la marque de certification de produit ACERMI ;
– soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité technique de l'avis technique) ;
– soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT ;
– soit par un organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT en kWh cumac/m² d'isolant			×	SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif	×	SURFACE d'isolant posé (m²)
Zone climatique	Energie de chauffage						
	Electricité	Combustible					
H1	2 400	3 800		Bureaux	0,5		S
H2	2 000	3 100		Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration	0,6		
H3	1 300	2 100		Santé	1,1		
				Autres secteurs	0,5		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-01-GT**

Isolation de combles ou de toitures dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique R ≥ 5 m².K/W en comble ou en toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :
- soit par la marque de certification de produit ACERMI ;
- soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité technique de l'avis technique) ;
- soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT ;
- soit par un organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT en kWh cumac/m² d'isolant			×	SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif	×	SURFACE d'isolant posé (m²)
Zone climatique	Energie de chauffage						
	Electricité	Combustible					
H1	2 400	3 800		Bureaux	0,5		S
H2	2 000	3 100		Enseignement	0,4		
H3	1 300	2 100		Commerces	0,5		
				Hôtellerie, restauration	0,4		
				Santé	0,9		
				Autres secteurs	0,4		